Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

Point d'information

REPORT DES DATES DE L'EXAMEN DU DELF EN MILIEU SCOLAIRE POUR LES ELEVES ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVES (EANA)

ANNULATION DES SESSIONS DES 7 MAI ET 4 JUIN 2020

Le Diplôme d'Etudes en Langue Française est organisé tous les ans par les académies en partenariat avec France Education International à destination des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) scolarisés en France depuis moins de 4 ans. Tout comme pour l'ensemble des examens nationaux, les sessions ayant lieu en mai et juin 2020 ne pourront pas se tenir dans des conditions respectant les règles sanitaires actuelles.

ORGANISATION D'UNE SESSION EXCEPTIONNELLE DE REMPLACEMENT DURANT LA PREMIERE QUINZAINE D'OCTOBRE 2020

La validation en contrôle continu de cet examen n'est pas compatible réglementairement avec le cahier des charges à respecter par FEI pour la validation de ce diplôme, équivalent français des diplômes européens en langue étrangère type TOEFLE, DELE, diplômes délivrés par le Goethe Institut, etc.
Cependant, compte tenu de l'importance que cette certification revêt pour une partie des élèves allophones d'âge lycée (visa étudiant pour une poursuite d'études en France, régularisation administrative, …), **une session pourra être prioritairement organisée pour ce public d'élèves durant la première quinzaine d'octobre 2020**.

Ce décalage de moins de 6 mois permettra :

- Aux élèves d'âge lycée pour lesquels ce diplôme représente un enjeu important, scolairement et administrativement, de se présenter dans les meilleures conditions à l'examen ;
- Aux enseignants de remobiliser les élèves à la suite de la période de confinement ;
- De décaler les contraintes d'organisation par rapport aux examens qui devront être menées en parallèle de la rentrée scolaire.

Les inscriptions à cette session d'octobre seront effectuées fin juin 2020 en sélectionnant les élèves concernés sur les listes d'inscription déjà existantes dans le logiciel FEI des sessions de mai et juin 2020. Les convocations parviendront, au cours du mois de septembre, aux établissements de scolarisation actuels des candidats qui les leur transmettront si possible via les enseignants référents de français langue seconde, qui ont construit un lien privilégié avec ces élèves dans le cadre de la continuité pédagogique.

Les autres élèves allophones actuellement inscrits aux sessions de mai et juin 2020 et qui poursuivront leur parcours scolaire en France lors de l'année scolaire prochaine, pourront se présenter aux **sessions de mai et juin 2021**. Cette disposition concernera les élèves d'âge collège mais aussi ceux d'âge lycée non concernés par la session d'octobre 2020. Par mesure exceptionnelle, et en accord avec France Education International, la limite de durée de scolarisation en France sera prolongée d'une année pour ces élèves. Elle sera donc reportée de moins de 4 ans à moins de 5 ans.